



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orchestre de Paris
Question orale n° 400

Texte de la question

M. Jean Tiberi rappelle à M. le ministre de la culture et de la communication la situation difficile dans laquelle se trouve l'Orchestre de Paris, privé à terme d'une salle de résidence pour ses concerts. Des solutions s'offrent au Gouvernement, notamment un retour vers la salle Pleyel, dans le cadre d'une politique d'ensemble des orchestres subventionnés. Mais d'autres éventualités peuvent être aussi envisagées. Un seul impératif demeure : l'Orchestre de Paris a le besoin le plus urgent de voir son avenir décidé par les pouvoirs publics. Il lui demande dans quels délais et sur quel projet le Gouvernement va arrêter son choix.

Texte de la réponse

AFFECTATION D'UNE SALLE DE CONCERT POUR L'ORCHESTRE DE PARIS

M. le président. La parole est à M. Jean Tiberi, pour exposer sa question, n° 400, relative à l'affectation d'une salle de concert pour l'Orchestre de Paris.

M. Jean Tiberi. Monsieur le ministre de la culture et de la communication, chacun connaît l'importance et la qualité de l'Orchestre de Paris, et vous avez pu les apprécier vous-même dans le cadre d'autres fonctions et d'autres responsabilités.

Cet orchestre occupait jusqu'à une date récente la salle Pleyel à la satisfaction de tous. A la suite d'un accord que j'avais moi-même passé en tant que maire de Paris, avec votre prédécesseur, Mme Trautmann, cette salle devait être achetée par la ville et nous avons fait connaître notre offre. Mais, pour des raisons encore inexpliquées, le ministère des finances de l'époque s'était opposé à cette vente directe et avait vendu apparemment au plus offrant. Ce qui apparaissait à l'époque comme un avantage sur le plan financier n'en est pas un à l'arrivée, et vous savez pourquoi. Et l'Orchestre de Paris se trouve aujourd'hui dans une situation matérielle difficile. Il peut certes occuper provisoirement certains locaux tel le théâtre Mogador, mais cette situation ne peut pas durer. Je crois que c'était une grave erreur de ne pas avoir appliqué l'accord à l'époque. Mais le passé est le passé, il s'agit aujourd'hui d'en tirer les conséquences.

On assiste actuellement à une campagne visant à la création d'une grande salle de musique à Paris. J'aimerais connaître votre sentiment sur une opération qui serait utile, sans aucun doute, mais coûteuse. Qui paierait : l'Etat, la ville, la région ? C'est ma première question.

En attendant cette solution, qui peut demander plusieurs années, on ne peut pas laisser perdurer la situation actuelle. Je me permets donc, monsieur le ministre, de vous suggérer de trouver un accord avec les propriétaires de Pleyel, en vue de passer un bail par exemple, voire de racheter la salle - solution un peu théorique mais qu'il ne faut pas exclure. Il s'agit, en attendant la construction d'une grande salle à Paris, de

permettre à l'Orchestre de Paris de travailler dans de bonnes conditions, à la satisfaction des Parisiennes et des Parisiens, des Françaises et des Français en général, ainsi que des touristes étrangers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication. Tout d'abord, monsieur le député, du passé faisons table rase, si M. Goldberg me le permet !

Je suis parfaitement conscient de la situation difficile dans laquelle se trouve placé aujourd'hui l'Orchestre de Paris, ignorant qu'il est à l'heure actuelle de ce que sera sa salle de résidence à partir de juin 2006. Comme vous le savez, dès l'annonce de la fermeture de la salle Pleyel, par la volonté de ses propriétaires - et vous avez rappelé dans quelles conditions la salle Pleyel leur a été vendue - le ministère de la culture et de la communication, la Ville de Paris, dont vous étiez alors le maire, et le conseil régional d'Ile-de-France ont aménagé le théâtre Mogador afin qu'il puisse - de façon provisoire - accueillir les concerts de l'orchestre dans des conditions convenables. Les travaux de qualité effectués à Mogador ont notamment rectifié une acoustique en partie inadaptée. Cette solution ne peut cependant être que provisoire, et il convient que toutes les parties concernées par la situation de l'Orchestre de Paris, c'est-à-dire, outre l'Etat, la ville de Paris et la région Ile-de-France, qui en a d'ailleurs marqué le souci, s'accordent sur une solution pérenne. C'est dans cette perspective que la Ville de Paris, le ministère de la culture ont conjointement chargé M. Auberger et M. Bélaval d'une mission de réflexion sur cette inépuisable question d'un auditorium parisien, dont les conclusions devront être rendues d'ici à la fin du mois de juin. Il appartiendra alors aux collectivités publiques d'arrêter leur décision. Outre la nécessité de trouver un lieu de résidence stable pour l'Orchestre de Paris, cette mission devra également prendre en compte les besoins des autres orchestres parisiens, dans le cadre d'une politique d'ensemble des orchestres subventionnés. Cela concerne l'Ensemble orchestral de Paris, autre formation que vous connaissez bien, l'Ensemble intercontemporain, l'Orchestre national, l'Orchestre philharmonique, et naturellement les orchestres invités, les orchestres étrangers notamment, dont le public parisien est demandeur, et cela très légitimement.

Le retour à la salle Pleyel fait partie des hypothèses sur lesquelles travaillent M. Auberger et M. Bélaval. Ce n'est pas la seule : l'hypothèse de la construction d'un lieu nouveau est également envisagée, au sein de la Cité de la musique ou sur un autre site disponible dans Paris ; ainsi, la mairie du XVII^e arrondissement nous a indiqué qu'elle était candidate à une localisation de cette salle dans son arrondissement. L'adaptation d'un lieu déjà existant est également à l'étude. C'est à partir des conclusions de ce rapport que le Gouvernement arrêtera son choix, conjointement avec la Ville de Paris et le conseil régional d'Ile-de-France. Cet orchestre n'est pas en effet un orchestre national, c'est-à-dire à la seule charge de la nation, mais un orchestre subventionné par l'ensemble des collectivités publiques concernées par l'activité de cette formation. Je serai, comme je l'ai déjà dit, très attentif à ce que le financement de ce projet associe au minimum les trois collectivités publiques, comme c'est le cas sur l'ensemble du territoire. Quand on réalise un auditorium à Dijon, Metz ou Poitiers par exemple, l'engagement de l'Etat vient s'ajouter à celui des collectivités locales. C'est une règle du jeu que l'ensemble des collectivités publiques a fini par admettre, et il n'y a pas de raison qu'à Paris, l'Etat assume seul des investissements aussi lourds.

Notre choix sera guidé par le souci de l'intérêt des publics, des formations parisiennes, et d'une bonne utilisation des ressources immobilières et budgétaires disponibles.

En tout cas, monsieur le député, croyez que nous sommes tout à fait soucieux de la situation de l'orchestre de Paris. Je souhaite pour ma part qu'on trouve très rapidement une issue à l'incertitude qu'il connaît actuellement.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 400

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4143

Réponse publiée le : 4 juin 2003, page 4372

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 juin 2003